

# Plan de délivrance de permis – Modèle

## PLAN DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

[NOM DU PROJET]

[NOM DE LA COMPAGNIE DU PROMOTEUR]

[CHAMP DE SAISIE « C' – DATE DU PLAN DE DÉLIVRANCE DE PERMIS]

### 1. Introduction

Le [Jour, mois, année], l'Agence canadienne d'évaluation d'impact (l'Agence) a déterminé qu'une évaluation d'impact est requise pour le projet xxxx (le projet) en vertu de la section 16 a) de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

L'Agence a élaboré ce plan de délivrance de permis afin de définir les permis, licences et autorisations (instruments réglementaires) pouvant être nécessaires pour le projet si le ministre de l'Environnement publiait une déclaration de décision à l'intention du promoteur, assortie de conditions exécutoires lui permettant de réaliser le projet.

L'Agence peut réviser un plan de permis pendant le processus d'évaluation d'impact en réponse à de nouvelles informations ou avis du promoteur, des responsables de la réglementation, des juridictions ou d'autres participants au processus, et afin de prendre en compte tout changement au projet susceptible de survenir au cours de l'évaluation.

### 2. Description du projet

[ Description du projet]

### 3. Identification et justification des instruments réglementaires requis

Les instruments réglementaires suivants pourraient être requis pour le projet :

[ Nom et justification des instruments réglementaires potentiels pour le projet.]

### 4. Description des instruments réglementaires requis

Vous trouverez dans la section suivante la description des instruments réglementaires applicables.

[Description, processus réglementaire, référence et coordonnées des instruments réglementaires applicables]

### 5. Interprétation

Ce plan de délivrance de permis n'est pas un document juridique et ne modifie en rien les compétences législatives ou réglementaires existantes des gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones, les droits, pouvoirs, privilèges, prérogatives ou immunités en vertu, ni ne crée de nouveaux pouvoirs légaux, devoirs ou obligations légales.

## 6. Informations de contact

Le bureau de l'Agence désigné pour gérer l'évaluation d'impact du projet est :

[ Bureaux régionaux de l'Agence]

## 7. Tableau récapitulatif — Activités réglementaires prévues

Instrument réglementaire#1						
		PHASES D'ÉVALUATION D'IMPACT				
ACTIVITÉ	RESPONSABILITÉ	Planification	Étude d'impact	Évaluation d'impact	Décision	Post-Décision
Récolte de l'information	promoteur					
Dépôt de la demande	promoteur					
Analyse des informations et de la demande	régulateur					
Consultation des Autochtones et du public	régulateur					
Décision réglementaire	régulateur					